

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 40070

présenté par
M. Bilde

ARTICLE 58

Supprimer les alinéas 30 à 34.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que son projet de réforme des retraites est catégoriquement rejeté par une majorité de Français, le Gouvernement envisage de légiférer en catimini par ordonnances pour imposer aux Français des mesures injustes qu'ils ne veulent pas. Cette méthode expéditive contestable traduit la fébrilité de l'exécutif et révèle, une fois de plus, son profond mépris pour la représentation nationale après le fiasco de la commission spéciale. Il convient donc de supprimer cet alinéa.